

Allocation pour la diversité dans la Fonction publique au titre de l'année universitaire 2008-2009

COMMUNIQUÉ

En vue d'aider les jeunes issus de milieux défavorisés à préparer les concours d'accès aux emplois de catégorie A et B de l'ensemble de la fonction publique (État, hospitalière et territoriale), le gouvernement met en œuvre le dispositif « allocation pour la diversité dans la fonction publique » en faveur :

- Des personnes sans emploi et titulaires d'un diplôme leur permettant de présenter un concours de cadre A (bac + 3) ou B (bac) et qui s'engagent à suivre une préparation à un ou à plusieurs concours de la fonction publique.
- Des étudiants préparant un ou des concours de la fonction publique, ou qui s'engagent à suivre une préparation mise en place à cet effet par des écoles du service public ou des employeurs publics.

Ces personnes devant bénéficier d'un avis fiscal des revenus bruts perçus en 2007 inférieurs ou égaux à 40 590 €.

Pour La Réunion, 11 allocations annuelles d'un montant de 2000 € seront accordées pour l'année universitaire 2008-2009, versés en trois fois au vue de justificatifs de présence.

Les dossiers de demandes de candidatures seront à retirer et compléter (*photocopie de la carte nationale d'identité recto-verso, lettre de motivation déclinant le projet professionnel, difficultés matérielles, familiales ou sociales rencontrées, résultats et parcours scolaire effectué*) avant d'être déposés avec la mention « allocation pour la diversité 2008-2009 » à la préfecture (SML- Place du Barchois- 97405 Saint-Denis) le 15 octobre 2008 au plus tard.

PLACE DU BARACHOIS
97405 ST DENIS CEDEX
STANDARD
Tél : 02 62 40 77 77
Fax : 02 62 41 73 74

Contact presse
Gaëlle Reverdy
Chef du bureau de la
communication interministérielle
Tel. : 02 62 40 74 19
GSM : 06 92 29 44 38
Fax : 02 62 21 77 04